

2024-2025



Règlement de l'internat



Téléphone de l'Internat : 05 46 43 70 59

(A partir de 17h30)

Portable internat : 06 16 95 70 40

(Après 17h30, uniquement quand le fixe ne répond pas)

Téléphone du lycée : 05 46 43 69 83

(Avant 17h30)

Mail :

viescolaire-stex@ac-poitiers.fr

Aux élèves internes,
A Mesdames et Messieurs les responsables légaux,

L'internat est un service rendu aux familles. Ce règlement précise les normes de fonctionnement et les attentes du lycée pour que la vie de l'internat puisse se dérouler au mieux pour toutes et tous.

Accueil des élèves

Le lundi, les élèves arrivent à l'internat entre 7h30 et 9h15 et **déposent leurs valises dans le foyer.**

Les élèves très éloignés géographiquement peuvent être accueillis le **dimanche** entre 20h00 et 22h00, après autorisation **des CPE au début de l'année.**

Aucun service de restauration n'est assuré, **aucune nourriture n'est tolérée dans l'enceinte de l'internat.**

Vie quotidienne

MATIN :

7h00 : Lever obligatoire

7h15-7h55 : Petit déjeuner avec présence obligatoire des élèves dans les locaux,

7h20 : Fermeture des chambres (lits faits, chambre rangée, rien ne doit être laissé au sol afin de faciliter le ménage des agents)

7h30 : Fermeture de l'internat, Les chambres ne sont plus accessibles.

SOIR :

16h50 : ouverture de l'internat et goûter

18h00 – 18h50 : étude surveillée pour les 2ndes

18h30 : Appel des 1ères et Terminales dans leur chambre

18h50 : REPAS

19h30-20h00 : Temps libre dans l'enceinte de l'internat

20h00-21h15 : Appel et étude obligatoire porte ouverte, le téléphone portable est réservé uniquement pour le travail. Temps calme en chambre pour les élèves de 2^{nde}.

Une soirée détente est accordée 1 fois par semaine sauf pour les sportifs (entraînements) et les internes absents le mercredi.

21h15-22h00 : Temps libre

22h00 : Extinction des feux. Les portables doivent être éteints.

Le mercredi

Les élèves ont la possibilité de ne pas dormir à l'internat le mercredi soir sur demande écrite des parents auprès des CPE.

Celle-ci sera valable pour toute l'année.

Le vendredi

Tous les sacs sont déposés dans le foyer de l'internat **avant 7h30 et l'accès aux chambres n'est alors plus possible.**

Réouverture de l'internat à partir de 13h45 puis toutes les heures pendant 15 mn (départ des élèves dans leur famille)

Tenue de l'internat

✓ La cohabitation à l'internat nécessite de la part de tous une parfaite hygiène (Les draps et housses de couette doivent être nettoyés régulièrement.), une bienveillance à l'égard des autres et un savoir-vivre ensemble.

✓ **Note à l'attention des internes sportifs et sportives :**

Quand le retour à l'internat, (notamment après les entraînements) se fait en dehors des heures habituelles, les internes doivent déposer leur sac de sport dans le foyer. Aucun accès aux chambres ne sera toléré, et ce, afin de respecter les autres internes en étude. La douche devra être prise sur le lieu de l'entraînement et le repas pris en commun avec retour tous ensemble, calmement, dans les chambres.

Chaque interne est responsable de sa chambre et doit informer un assistant d'éducation s'il constate des dégradations. L'accès aux chambres est **strictement réservé aux occupants habituels**, le foyer restant le lieu de rencontre et de convivialité.

Aucun élève externe n'est autorisé à pénétrer dans l'internat.

Pour une question de sécurité, il est interdit de s'enfermer à clé dans les chambres.

Il est vivement déconseillé d'apporter des objets de valeur et des sommes d'argent importantes.

L'usage et l'introduction de produits illicites sont formellement interdits.

Autorisations d'absence

Aucun élève ne peut s'absenter de l'internat sans autorisation parentale 48 h à l'avance via la boîte mail viescolaire-stex@ac-poitiers.fr, sauf pour une absence ou un départ exceptionnel pour motif impérieux.

La vie scolaire doit en être immédiatement informée et une décharge écrite doit être fournie (mail) .

Nous vous précisons qu'un emploi du temps modifié, en raison de l'absence d'un ou plusieurs professeurs, n'est pas un motif recevable d'absence à l'internat.

Le non-respect de ces règles entraînera l'application de punitions ou sanctions allant jusqu'à l'exclusion de l'internat et/ou de l'établissement.

Aidez vos enfants

- ▶ En ne cherchant pas à les **joindre par téléphone** pendant les heures de cours et les études obligatoires.
- ▶ En informant les CPE de tout évènement familial important.

Bonne année scolaire à tous,

La vie scolaire